

# L'eau potable en Charente Maritime

## Visite de l'usine Lucien Grand



USINE LUCIEN GRAND  
5 route du Rhône  
17430 ST HYPPOLITE

Préservation

Production

Distribution

Consommation

Ensemble

Protégeons la ressource en eau

Usine  
Lucien Grand  
**Visite guidée**  
Ateliers thématiques

ANIMATION  
proposée par

  
eau17  
Votre service public de l'eau

  
Rése  
Votre service public de l'eau

# Chaque goutte compte



L'éducation, une autre ressource



## L'eau

Exploiter cette ressource de façon durable c'est la consommer de manière responsable

EAU 17 et la RESE sont des établissements publics de production et distribution d'eau potable.

Notre mission d'intérêt général comprend un important volet **sensibilisation à la protection de la ressource en eau.**

Dans ce cadre nous ouvrons aux visiteurs le site de l'usine Lucien Grand, la plus grande usine de production d'eau potable de la Charente Maritime.

Doté d'un outil pédagogique, ce site offre une vision périphérique de la ressource en eau : de son prélèvement dans le milieu naturel jusqu'à nos robinets puis jusqu'à son rejet dans la nature après épuration

RESE

eau<sup>17</sup>

Ensemble préservons la ressource en eau

## VISITE

Usine de production d'eau potable Lucien Grand  
à St Hippolyte

# L'eau du robinet, d'où vient-elle ?



Par quel miracle arrive-t-elle au robinet  
24 h sur 24 dans tous les foyers du  
département ?

Pour la rendre potable, comment  
élimine-t-on ses microscopiques  
impuretés ?

Dans quelles conditions l'eau est-elle  
rejetée dans le milieu naturel ?

Climat ? Pollution ?  
Quels sont les enjeux ?

L'usine Lucien Grand à St Hippolyte est le plus grand site de production d'eau potable sur le département.

Sa capacité de production de 60 000 m<sup>3</sup> par jour permet de répondre aux besoins en eau de la population des communes du littoral charentais.

Un circuit pédagogique au fil de l'eau...

# VISITE

## Usine de production d'eau potable Lucien Grand à St Hippolyte



### Informations pratiques

#### Visite gratuite

**Public** : Tout public à partir de la moyenne section - primaires- Collèges – Lycées – Enseignement supérieur, professionnel – Groupe adultes -

#### Durée

Parcours et ateliers : 2 H 30 à 3 H (durée minimale 2 heures)  
Possibilité d'adapter les contenus aux axes ou projets pédagogiques de la classe.

#### Ouvert aux visites

Les mardis et jeudis sur réservation (horaires flexibles)  
Sur demande pour les autres jours de la semaine  
Journées portes ouvertes sur réservations (nous contacter pour les dates)

#### Capacité d'accueil

60 personnes maximum (élèves + encadrants)  
Soit 2 groupes de 30 maximum en circuits alternés pris en charge par 2 animateurs spécialisés

#### Contact

Christine BRITZ  
cbritz@rese17fr ou visite@rese17.fr  
05 46 92 39 89  
06 37 28 88 36 ou 06 72 35 53 48



#### Accès

Usine Lucien Grand  
5 route du Rhône  
17430 Saint Hippolyte



# VISITE

## Usine de production d'eau potable Lucien Grand à St Hippolyte

### Objectifs généraux



L'ensemble des ateliers sont abordés en fonction de l'âge des visiteurs de 4 à 99 ans

- Identifier l'eau en tant que ressource naturelle à exploiter et à partager. Prendre conscience du privilège de disposer à toute heure d'une eau potable de qualité en quantité suffisante.
- Identifier l'eau en tant que produit de santé publique
- Comprendre le cycle de l'eau domestique, du captage au rejet dans le milieu naturel
- Se situer en tant que consommateur d'eau et, en tant que citoyen, se sensibiliser à l'utilisation de cette ressource naturelle de manière responsable et durable
- Appréhender les enjeux liés à la pollution, au changement climatique, leurs impacts et prendre conscience de la fragilité de la ressource en eau. Identifier des alternatives
- Acquérir des connaissances dans le domaine de l'eau et distinguer : l'eau brute, eau potable, eaux usées, eaux assainies. Appréhender les différentes étapes de traitement de ces eaux.
- Comprendre l'organisation d'un service d'eau, la notion de partage de la ressource et d'accès à l'eau pour tous
- Découvrir le principe de solidarité départementale pour la répartition et la distribution de l'eau.



# Les ateliers

## 1 - Atelier Frise – L'eau sur terre et les enjeux

- Les volumes et la répartition de l'eau sur terre, le grand cycle de l'eau
- Les états de l'eau
- La ressource en eau : eaux de surface et eaux souterraines
- L'évolution des besoins en eau et leur répartition
- La sécheresse, la canicule et les niveaux de restriction
- Le changement climatique et la diminution quantitative la ressource
- L'adaptation au changement climatique
- Les alternatives (réflexions, échanges, pistes)
- Les besoins en eau, le partage de l'eau

## 2 - Atelier consommation – Les besoins en eau, le partage, le gaspillage

- L'empreinte eau
- Les volumes litres, m<sup>3</sup>
- Les consommations quotidiennes
- Les écogestes
- L'accès à l'eau

## 3 - Atelier maquette - L'eau en Charente Maritime

- Les principales activités économiques sur le territoire
- Les pollutions diffuses et les conséquences sur la ressource
- L'alimentation en eau ; le cycle de l'eau domestique (petit cycle)
- L'organisation du service de l'eau
- Les métiers de l'eau potable
- ✓ Pour les plus jeunes : montage du petit cycle de l'eau (accessoires connexion réseau)  
expérience : l'infiltration des eaux de pluie dans les sols (eau souterraine)

## 4 - Atelier laboratoire - \* pratique d'expériences

- D'eau brute à l'eau potable (matières en suspension et dissoutes, pesticides, ammoniac, bactérie...)
- Les paramètres sanitaires (ministère de la santé)
- Les mélanges
- Les différentes étapes de potabilisation de l'eau procédés physiques et chimiques  
Dégrillage, tamisage, ozonation, coagulation\*, floculation\*, décantation\*, adsorption\*, filtration, ultrafiltration, chloration
- ✓ Pour les plus jeunes : adaptation spécifique (accessoires pour le traitement de l'eau)

## 5 - Visite de l'unité de production

- Visite du plateau d'exploitation et visualisation des différentes étapes de traitement grandeur nature

## 6 - Jeu « Mention Eau Potable »

- Quizz thématique pour tester ses connaissances

# Le droit à l'eau

Code de l'environnement (31 décembre 2006)

Titre Ier : Eau et milieux aquatiques

## Article L210-1

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques.

## Le droit fondamental à l'eau reconnu par l'ONU

En 2010, les Nations Unies reconnaissent que " le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme "

(Résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-unies en date du 28 juillet 2010).



**30 % de la population mondiale, soit 2,1 milliards de personnes, n'ont pas accès à l'eau potable et 4,5 milliards, soit 60 %, ne disposent pas de services d'assainissement géré en toute sécurité**

### Mutualisation, péréquation et partage de la ressource

Dans certains territoires ruraux, la densité de population, inférieure à 10 habitants au km réseau, ne permettait pas l'amortissement financier des infrastructures sauf moyennant un prix du m<sup>3</sup> d'eau potable élevé pour les abonnés et non accessible à tous.

C'est pourquoi le **syndicat Eau 17 est créé en 1952** par des élus du département afin **de regrouper les communes et mutualiser les moyens financiers pour réaliser les investissements nécessaires à l'adduction d'eau potable sur tous les territoires de la Charente Maritime.**



Cette mutualisation des investissements permettra l'accès à l'eau pour tous dans les mêmes conditions tarifaires car la politique du syndicat a été de péréquer le prix du m<sup>3</sup> d'eau sur tout le territoire. Elle permettra également le partage de la ressource en eau, inégalement répartie sur le terroir.

Aujourd'hui, le syndicat Eau 17 regroupe 432 communes du département.

Les moyens mis en commun permettent de bénéficier d'un réseau performant, bien entretenu avec la même qualité de service pour tous.

Il s'agit d'un réseau qui ne se limite pas à une commune ou communauté de communes mais d'un réseau interconnecté à l'échelle d'un département. Les différentes ressources en eau du territoire sont donc gérées à grande échelle, de manière durable et partagées entre tous.

Avec le changement climatique, ce modèle de solidarité et de gestion de la ressource à grande échelle s'avère moderne et pertinent pour relever les défis qui se présentent.

Pour la partie exploitation et distribution de l'eau est née en 1954 la Régie du syndicat aujourd'hui la RESE, service public qui assure dans ce même esprit d'égalité et de solidarité un service public de l'exploitation des réseaux d'eau potable et de collecte des eaux usées qui dessert environ 300 000 habitants de Charente Maritime

Ainsi, le prix de l'eau est voté chaque année par les élus des 432 communes adhérentes au syndicat Eaux 17 ainsi que les orientations stratégiques de gestion de l'eau.





# L'eau en Charente Maritime ?

## Organisation du service

Eau 17, RESE de la technicité, du savoir faire et des élus qui décident

**Syndicat Eau 17**  
 432 communes adhérentes

Compétence eau potable

Les communes choisissent librement d'adhérer ou non au syndicat Eau 17.

En tant qu'autorité organisatrice, sous l'égide des élus, Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau et des services, notamment la politique d'investissement, de gestion patrimoniale de la ressource, du service aux usagers et les choix budgétaires associés.

**RESE**  
 353 communes exploitées en régie publique

Exploitation eau potable

- AGUR
- CER-SAUR
- RESE
- SAUR
- VEOLIA

Le mode d'exploitation, public (ex Rese) ou privé (ex Saur, Agur, Véolia), est librement choisi par les élus.

L'exploitant se charge de la production et distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées en exploitant les ouvrages : usines, canalisations, château d'eau, financés par le syndicat Eau 17. Sa mission s'effectue dans le cadre de la politique publique de l'eau votée par les élus et conduite par le syndicat.



### Le saviez-vous ?

**En France l'eau paie l'eau.** Ce sont les recettes de nos factures d'eau qui financent l'ensemble des charges du service, la construction, l'entretien et le renouvellement des infrastructures



## Qui est responsable de la distribution de l'eau et du service de l'assainissement en France ?

La distribution de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées sont des services publics confiés aux collectivités territoriales qui en déterminent librement leur mode de gestion. L'eau se gère au plus près des citoyens

En Charente Maritime, les collectivités ont délégué ces compétences à un grand syndicat ; le syndicat Eau 17 pour une gestion commune et solidaire :

432 communes sur 463 ont délégué la compétence Eau potable

392 communes ont délégué la compétence Assainissement collectif

\*396 communes ont délégué la compétence Assainissement non collectif

Sur de nombreuses communes raccordées à l'assainissement collectif, les habitations situées à l'écart ne sont pas raccordées à au réseau collectif et sont équipées d'un assainissement non collectif (fosse septique)



## Actualité programme Re-sources La reconquête de la qualité de la ressource en eau

En 2018, dans le cadre du programme Re-Sources mené par Eau 17 sur le bassin versant de l'Arnoult, une concertation s'est engagée pour développer des filières agricoles favorables à la préservation de la qualité de l'eau destinée à la production d'eau potable.

Cette concertation a impliqué les acteurs locaux (organismes stockeurs, Chambre d'Agriculture, GAB 17, Communauté d'Agglomération de Saintes, agriculteurs, Coop Atlantique, Système U), des instituts de recherche, des instituts techniques, des représentants de filières, des entreprises de l'agroalimentaire et la grande distribution.

Elle a révélé un consensus autour de la nécessité de développer des filières vertueuses qui respectent la qualité de l'eau, qui garantissent un prix producteur et un engagement pluriannuel de la part des acteurs. En 2021, le lancement d'une filière soja a été validé.



## Le Soja, une culture test pour consolider une filière agricole en faveur de la qualité de l'eau

Après une année d'expérimentation en 2021, 70 hectares de soja ont été semés au printemps 2022. Cette plante répond aux objectifs fixés lors de la concertation, elle contribue à allonger les rotations céréalières du territoire et ne nécessite pas d'apport d'azote, ce qui limite les fuites de nitrate vers les nappes phréatiques.

Le cahier des charges proposé encourage les acteurs à pratiquer un désherbage mécanique afin de limiter l'usage de pesticides. Il interdit l'usage du S-métolachlore.

Pour les besoins en eau de la culture, un suivi par sonde capacitive a été mis en place en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 17. Autant d'arguments en faveur de la protection de la ressource en eau destinée à la production d'eau potable.



## L'eau potable en Charente Maritime L'usine Lucien Grand



Elle se visite